



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GERS

BULLETIN D'ABONNEMENT LA VOLONTÉ PAYSANNE DU GERS

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité recevoir la Volonté Paysanne du Gers.

L'abonnement annuel est de 35 € TTC par année civile.

Il s'entend du 1^{er} janvier au 31 décembre, quelle que soit la date de souscription (*les numéros parus avant la date de souscription vous seront livrés sur demande*).

Espérant vous compter très prochainement parmi nos fidèles lecteurs, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous.

✂

COUPON A RETOURNER

Mme M. Nom :Prénom :

Raison sociale/ Qualité* :

Adresse du siège social :

N° SIRET :

N° PACAGE :

Adresse de livraison du journal si différente :
.....

Tél :Portable :

Mail :

Nombre :

Tarif :

Abonnement à La Volonté Paysanne du Gers au prix de 35 € TTC

Montant total à régler :

Renouvellement par tacite reconduction

Mode de règlement :

Prélèvement automatique

(mandat de prélèvement SEPA ci-joint à compléter et signé, accompagné d'un RIB)

Chèque à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture du Gers

Carte Bancaire

Expiration :

Date :

Signature :

Durée - Renouvellement : Le présent contrat d'abonnement prend effet à date de signature et reste en vigueur jusqu'à la fin de l'année civile. Il est renouvelable par tacite reconduction au tarif en vigueur pour l'année concernée- **Résiliation :** Le présent contrat d'abonnement pourra être résilié par chacune des parties, par courrier ou par mail, moyennant un préavis de deux mois avant la date de renouvellement du présent contrat.

* **Qualité :** exploitant agricole, Ancien exploitant agricole, salarié d'exploitation agricole, bailleur, particulier, organisme...